

Léz. Infos

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Avril 2024 - n°64



« On marche sur la tête ». La crise agricole couvait depuis longtemps, trop longtemps. Acculés par de multiples contraintes, les agriculteurs largement mobilisés ont lancé un puissant « coup de gueule » qui a retenti bien au-delà de l'hexagone.

Malgré les difficultés économiques qui les frappent, 80% de nos concitoyens approuvent ce mouvement. Nous le savons bien, les qualités de notre alimentation et de notre environnement, la balance économique de notre pays sont directement liées à l'agriculture nourricière. L'équité des conditions de productions et le niveau de rémunération de nos agriculteurs sont des enjeux majeurs pour l'avenir de notre société. Il leur a fallu le rappeler avec insistance et ce n'est pas fini.

Espérons que les mesures récemment présentées puis revues par le gouvernement produiront enfin les résultats indispensables pour nos agriculteurs.

Nous, sommes consommateurs et électeurs et là sont nos pouvoirs d'influences. Le 9 juin lors des prochaines élections Européennes chacun pourra saisir l'opportunité d'exercer ses responsabilités.

Lézignan-la-Cèbe : depuis des décennies, dans son nom notre commune affiche clairement son attachement pour son emblématique ancestrale activité maraîchère. Avec nos partenaires des collectivités territoriales (Région, Département, Communauté d'Agglomération et Chambre d'Agriculture) nous sommes très fortement mobilisés pour cette agriculture paysanne. Nous accompagnons et soutenons le développement de la filière et la valorisation de la production de Cèbes de Lézignan.

La municipalité est engagée dans le projet de Plan Alimentaire Territorial notamment pour l'action spécifique concernant la restauration scolaire. Ce programme vise à promouvoir les productions agricoles de proximité et une meilleure qualité alimentaire pour nos écoliers.

Chers Lézignanais, le 5 avril 2014, il y a dix ans vous m'avez confié la gestion de notre commune et le 15 mars 2020 à nouveau renouvelé votre confiance. Depuis, c'est un honneur qui au quotidien guide mon action.

Mon engagement, conjointement avec les conseillers municipaux qui m'ont accompagné, porte l'ambition que Lézignan-la-Cèbe soit un village apaisé où il fait bon vivre. Je remercie tous ceux qui nous soutiennent et s'engagent pour faire de ce projet votre réalité.

Bien à vous.

Rémi BOUYALA

Maire de Lézignan-la-Cèbe
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée.



Léz. Infos

Avril 2024 N° 64

DATES À RETENIR

8 mai Commémoration de la Victoire

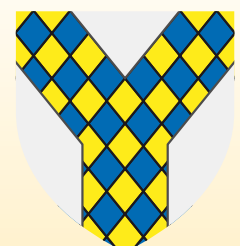
9 juin Élections Européennes

21 juin Fête de la Musique

25 juin Conseil Municipal

29 juin Fête de l'école

6 juillet Foire de l'oignon



Lézignan-la-Cèbe
Tél. : 04 67 98 13 68
www.lezignanlacebe.fr

L'urbanisme, un long débat, une complexe mission municipale.

Pour mémoire, à Lézignan-la-Cèbe de 1995 à 2014, soit pendant 20 ans, 2 municipalités opposées n'ont pas réussi à concrétiser leurs projets d'expansion urbaine.

Quels étaient le contexte et leurs difficultés ?

Jusqu'à là, l'urbanisation se développait principalement sur des parcelles individuelles en bande, le long des voies communales, mais également dispersée sans cohérence de forme urbaine. Cette méthode d'aménagement coûteuse et consommatrice d'espaces ne recevait plus l'aval des services de l'Etat. Un changement d'époque et de méthode s'imposait.

La commune avait besoin de croissance démographique, la demande de logement était élevée, cela nécessitait de rendre possible de nouvelles constructions. La commune devait s'engager dans une structuration recentrée de son expansion urbaine et pour cela élaborer son Plan Local d'Urbanisme dont l'obligation était planifiée par la loi.

Avec ma première équipe, élue en mars 2014, nous avons réussi à élaborer le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé à l'unanimité début janvier 2017. Aucun recours n'a été déposé. Depuis, ce nouveau document règlementaire et de planification d'urbanisme communal comprend des principes et des objectifs pour des aménagements structurés, qualitatifs, répondant à toutes les nouvelles normes d'urbanisation. Il conditionne la planification échelonnée des opérations d'aménagements et une maîtrise des réalisations par la collectivité notamment pour en contrôler leur auto financement.

Pour chaque nouvel aménagement nous souhaitons que toutes les infrastructures internes aux opérations d'urbanisation et celles induites pour les autres équipements publics soient intégralement financées. **Notre principe est : pas un euro des finances communales ne doit être dépensé pour rendre des terrains constructibles.** Cet objectif d'intérêt collectif nécessite que les projets aient une taille suffisante et que le coût des acquisitions foncières de terrains qui vont devenir constructibles accordent aux propriétaires fonciers une plus-value raisonnable.

La ZAC de la Pinède est la première opération que nous avons engagée dans ce contexte en juillet 2017. Le prix d'acquisition du foncier pour des parcelles restées en jachères parfois depuis des décennies a multiplié leur valeur par 10. Une belle plus-value sans cause ; mais simplement parce qu'à la suite d'importants investissements ces terrains seront constructibles. Cet aménagement urbain a obtenu en 2020 la reconnaissance d'utilité publique.

Dans ce contexte, le développement de la commune peut-il être empêché ou retardé encore ?

L'équipe municipale espérait éviter les acquisitions foncières contraintes. Nous avons pris et assumé nos engagements envers les familles concernées en adaptant la réalisation de notre projet, et la commune en a supporté quelques conséquences. Cela nous a permis de réaliser 70% de l'opération.

Il reste à faire l'acquisition de 2 500 m² de terrains. Nous n'avons réengagé nos démarches envers les familles propriétaires qu'à la suite de la publication de ventes pour une partie des biens concernés situés dans l'emprise de la ZAC de la Pinède. Hélas, pour deux familles la négociation reste bloquée et ne permet pas de poursuivre ce programme ni également de lancer une nouvelle opération dans ce secteur.

La municipalité doit-elle renoncer encore ? Retarder et jusqu'à quand la réalisation des logements sociaux prescrits par le Plan Local de l'Habitat Intercommunal ?

Le législateur a prévu qu'à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, dans certaines circonstances et pour un objectif d'utilité publique, l'expropriation soit rendue possible. S'ils le souhaitent, nous restons à l'écoute des propriétaires concernés, à défaut nous attendrons sereinement que pour toutes les parties la justice soit rendue.

Face à ces impondérables qui rendent un peu plus complexe leur mission, les élus de la majorité municipale gardent leur cap à gérer les affaires communales dans l'intérêt général et la solidarité territoriale en respectant leurs engagements pris devant les Lézignanais. Les 16 élus de la majorité municipale ont approuvé à l'unanimité les 2 premières étapes de la procédure d'expropriation.

Les décisions des 3 élus de la minorité municipale : - le 13 novembre le conseil municipal a délibéré pour autoriser l'engagement de la démarche d'expropriation, un seul élu a participé à cette réunion, il s'est abstenu pour lui et pour l'élue absente dont il détenait le pouvoir, l'autre élu était absent non représenté, - le 13 décembre 2023 le conseil municipal a délibéré pour approuver le lancement de l'enquête parcellaire, les 3 élus ont émis 3 votes différents : une abstention, une voix contre et une voix pour.

La déclaration exprimée dans cette lettre d'information municipale au nom du groupe minoritaire est en totale contradiction avec leurs participations et leurs votes lors des 2 délibérations pour ce dossier.

À cette étape, les conseillers municipaux ont pris de difficiles décisions. 18 sur 19 conseillers pourraient, par leurs votes, permettre à notre village de reprendre provisoirement le cours de son développement urbain et ainsi poursuivre son évolution dynamique et maîtrisée.

Prochainement, l'application de la nouvelle loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), va contraindre à un nouveau chapitre plus restrictif de la consommation foncière. Comme toutes les communes, nous devons intégrer ces nouvelles règles dans notre P.L.U. À nouveau, Lézignan-la-Cèbe devra s'adapter.

Préparer l'avenir est l'une des lignes forces de notre engagement de mandat. Chaque jour, sereinement avec la majorité des élus du conseil municipal nous nous y employons. Pour Lézignan-la-Cèbe, nous ne devons plus perdre de temps. Dans le cadre de la procédure d'expropriation évoquée dans ce dossier, une enquête publique a été réalisée du 19 mars au 4 avril 2024.

Par délibération du 13/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'engagement d'une modification du P.L.U. Le bureau d'études URBAN PROJECTS a été choisi pour nous accompagner dans cette démarche. Des précisions sur ce dossier seront rendues publiques prochainement.

La commission d'urbanisme s'est réunie le 14 mars 2024 – Ses membres ont travaillé sur l'ordre du jour suivant :

- Informations sur les résultats de la consultation de bureaux d'études en vue de la modification du P.L.U.
- Examen du permis d'aménager un lotissement de 14 lots avenue Achille LEVERE
- Définition des zones d'accélération des Energies renouvelables
- Informations et questions diverses.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 15 mars 2024 pour élire le représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commande du projet de requalification en cœur de village. M. Rémi BOUYALA a été élu.



*Bienvenue
Jeanne*



*Bienvenue au village - le 26 janvier 2024
Jeanne Zacharenko a vu le jour dans sa maison familiale à Lézignan-la-Cèbe.*

*Félicitations à sa maman Mme Clémentine Bianco
lors de cette merveilleuse naissance attendue en leur domicile ;
entourée de son compagnon M. Loïc Zacharenko et de sa grande soeur de 5 ans Élise.*

*M. le Maire accompagné de Mme Patricia Rouat, déléguée au lien social
et Mme Nathalie Muel, agent de l'État Civil ont été saluer toute la famille et souhaiter
"Bienvenue à Jeanne".*

*La municipalité adresse ses sincères félicitations à la famille et ses vœux pour une douce
longue vie à cette jolie Lézignanais.*

FINANCES COMMUNALES : Note de présentation du Budget Primitif 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2024

Fonctionnement

2 123 040 €

Investissement

1 609 524 €

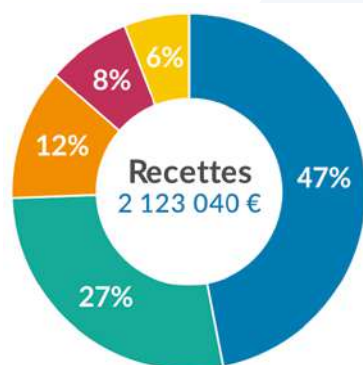
Contexte

Forte inflation économique. Stagnation des recettes fiscales. Favoriser l'attractivité de la commune par la requalification urbaine et du logement, soutien aux activités.

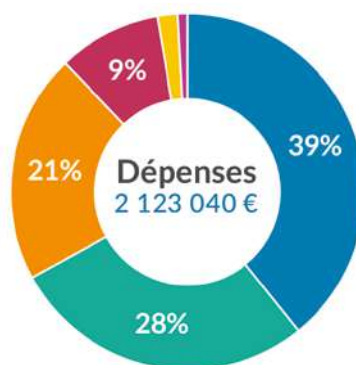
Orientations

- Moderniser nos équipements pour améliorer les performances énergétiques
- Améliorer les recettes mobilisables
- Dynamique de croissance urbaine pour accroître l'assiette fiscale

La section de fonctionnement



- Impôts et taxes : 996 428 €
- Excédent antérieur : 583 729 €
- Dotations et participations : 254 152 €
- Autres recettes : 162 551 €
- Produits des services : 126 180 €



- Charges de personnel : 833 000 €
- Charges générales : 589 550 €
- Virement à section d'invest : 443 302 €
- Charges gestion courante : 199 045 €
- Intérêts d'emprunts : 39 665 €
- Autres dépenses : 18 478 €

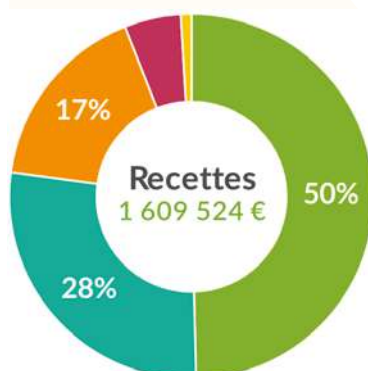
Evolution globale du BP 2024 / 2023 de +15,66%.

EN DÉPENSES : la masse salariale intègre la progression de l'effectif de PM (élargissement du territoire d'intervention) et le remboursement des intérêts du nouvel emprunt. Le transfert à la section investissement de 443K€.

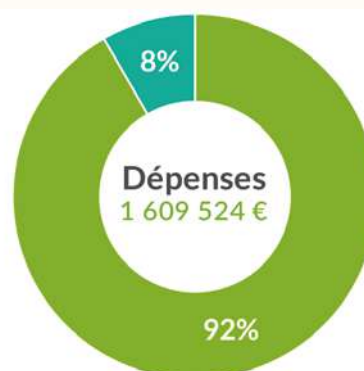
EN RECETTES : +37,31% de résultat de fonctionnement reporté, nos recettes réelles stagnent.

Hausse des atténuations de charges (assurances et PM pluri communale), des baux et loyers communaux et rémunération du placement capital d'emprunt non consommé.

La section d'investissement



- Excédent d'invest reporté : 798 299 €
- Virement de section de fonct : 443 302 €
- Dotations et subventions : 272 156 €
- Produits des cessions : 80 500 €
- Autres recettes : 15 267 €



- Dépenses d'équipement : 1 475 445 €
- Remboursement du capital : 134 078 €

75,48% des recettes sont produites par le solde d'exécution reporté et le virement de la section fonctionnement. En dépenses, 3 Opérations majeures du mandat de requalification urbaine, acquisitions d'un bâtiment (CTM) et parcelle foncière, rénovation d'éclairage public, de logements et de la salle polyvalente. Acquisition d'un véhicule PM. Prolongement de la voie douce. Révision du PLU.

FISCALITÉ VOTÉE EN 2024

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	39.25%	613 488 €
Taxe Foncière Non-Bati	75.05%	31 649 €

EN SYNTHÈSE

Maintenir la dynamique d'investissement afin de moderniser nos équipements et d'entretenir le patrimoine communal.

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public pour maîtriser ces dépenses. Maintien des principaux taux de la fiscalité foncière.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **1 065 960 €** et l'effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **17.00 ETP**



Fabrice MAURRAS
Urbanisme et Travaux

Voirie communale

Rue des jardins, la commune a répondu à la sollicitation des riverains. Pour le tronçon depuis le caval ferrant jusqu'au parking de la mairie, des travaux de rénovation de la rue des jardins ont été réalisés. Ils comprennent : la reprise du réseau d'eau potable par les services de la Communauté d'Agglomération, la rénovation de la chaussée a été réalisée en enrobés par la commune pour un coût de **25.723,20 €**. Le Conseil Départemental de l'Hérault a subventionné cette opération à hauteur de 80%.

Sur les zones du pont en structure béton une résine gravillonnée a été réalisée. Dans la continuité la placette de la fontaine de l'amour a bénéficié du même traitement de sol.



Rue des Jardins



Placette Fontaine de l'Amour

Patrimoine communal bâti

A la suite de l'audit de performance énergétique, les deux appartements communaux de la rue de l'Egalité ont été rénovés. D'importants travaux ont été réalisés en régie par les agents du service technique. Coût total de cette opération imposée par la réglementation « climat-énergie » **17.741,42 €**

L'appartement communal situé à l'étage de la médiathèque Adèle FOLI a été rénové et transformé. Ce bâtiment dont le toit a été entièrement rénové fin d'année 2023 a été remis en état par les agents techniques de la commune.

Une étude est engagée pour créer les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Au préfabriqué dit « ALGECO », local affecté aux activités associatives situé sur l'espace du boulodrome, une rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite a été installée. Coût de l'équipement **1.740 €**. Un nouveau « look » confié à l'artiste JERK a été réalisé.



Accès PMR Algeco



Façade Algeco



Parking des écoles

Une campagne de marquage au sol a démarré avec, entre autres, le traçage des parkings de la mairie et de l'école.

Cette opération se poursuivra tout au long de l'année sur plusieurs autres secteurs de la commune.

Afin de faciliter le dépôt d'ordures ménagères, de nouveaux conteneurs collectifs dont la trappe est accessible aux personnes à mobilité réduite ont été installés place Croix de la Mission et en haut de la rue Longue.

Pour améliorer la sécurité des administrés, le point de collecte situé route de Cabrières devant l'ancien stade sera prochainement déplacé de l'autre côté de la chaussée où une plateforme adaptée sera réalisée.

Malgré tous les efforts engagés par la collectivité les incivilités sont permanentes. Nous rappelons que lorsque les contrevenants sont identifiés les contraventions prévues par arrêtés municipaux sont systématiquement appliquées.

Il est rappelé que **les dépôts au sol hors conteneurs au niveau des points de collecte individuels ou collectifs sont strictement interdits** et peuvent être soumis à une verbalisation pouvant aller jusqu'à 1500 euros d'amende.



Les travaux à venir

Avenue du stade, en bordure de la route départementale 124, ont débuté les travaux de **réalisation d'une voie piétonne et cyclable indépendante** de la voie de circulation automobile. Elle prolongera la voie douce existante jusqu'à l'ancien stade.

La voirie d'accès au chemin de Cisso depuis l'avenue du stade est fortement dégradée. Près du carrefour l'enrobé de ce tronçon a été refait.

Lifting pour la salle polyvalente Les Baumes. La période de faible utilisation estivale du 15 juillet au 10 août va nous permettre de traiter la charpente et de rénover les peintures intérieures. A l'extérieur, les parties de façades dégradées seront rénovées. Des jardinières ont été installées et fleuries.

Au Monument aux morts, les jardinières qui entourent l'édifice sont supprimées, des fosses ont été creusées avant la plantation de végétaux en pleine terre. Les corbeilles seront encadrées de bordures métalliques.



Salle polyvalente Les Baumes

La requalification en cœur de village bientôt en phase de réalisation.

Au terme d'un très long délai d'étude globale de requalification urbaine comprenant la circulade autour de la « vieille ville » et ensuite détaillée pour le secteur comprenant la place Croix de la Mission et le dernier tronçon de l'avenue Wladimir d'Ormesson (RD609) les travaux débiteront au mois de mai/juin prochain.

Des informations plus précises seront publiées au fur et à mesure de la mise en œuvre et du déroulement de cet important chantier pour la commune.

Avant d'engager cette première phase de travaux, nous avons pris le temps nécessaire aux études préalables visant l'amélioration pour les riverains et les usagers des espaces publics, des équipements ainsi que la cohérence technique nécessaire au projet global qui s'échelonne sur plusieurs années.

Nous souhaitons réussir la requalification totale de la petite « circulade » autour du castrum de la vieille ville.

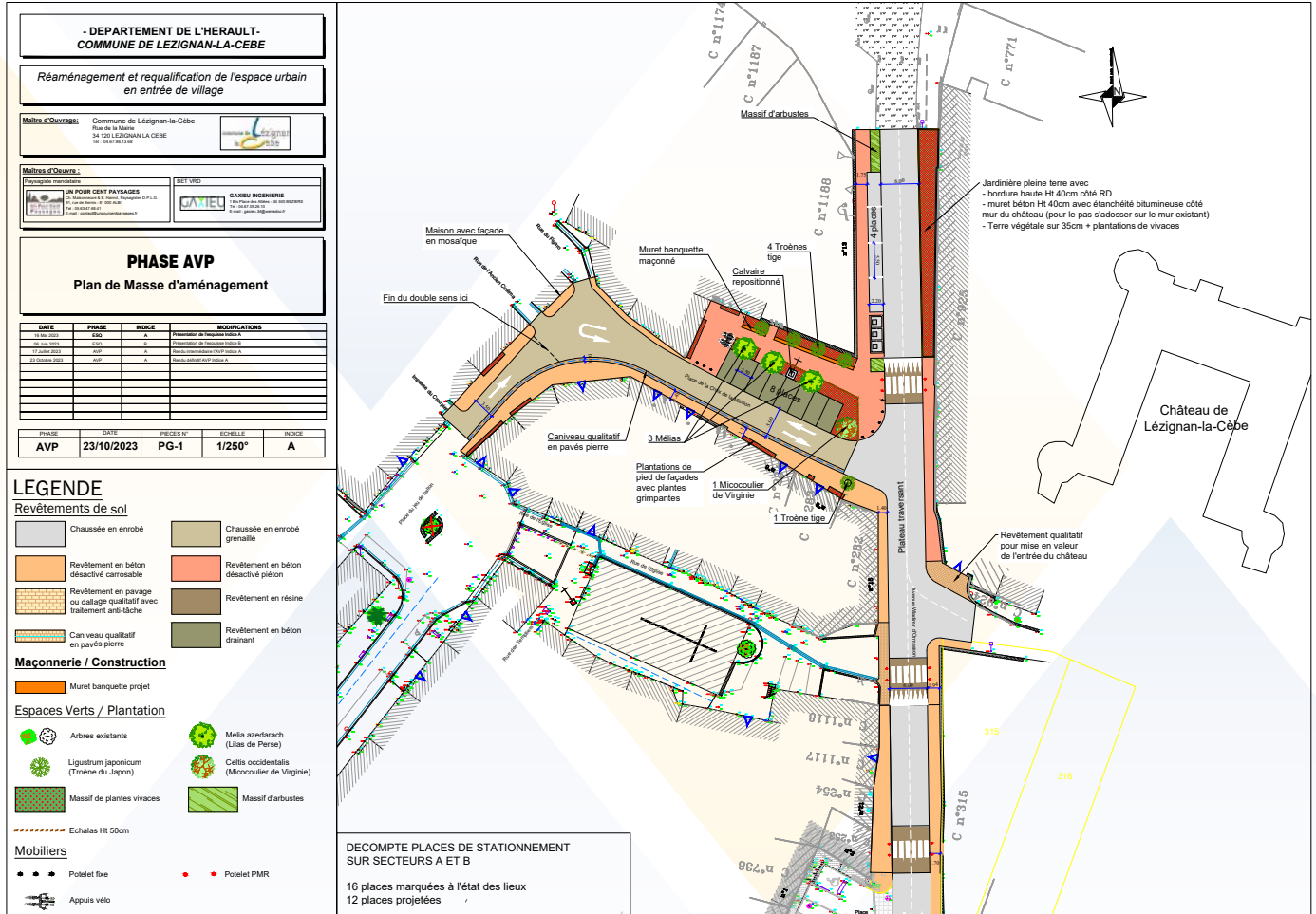


Les travaux comprennent :

- la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et du pluvial, des réseaux électriques et basse tension,
- la restructuration intégrale des voiries,
- l'installation de containers enterrés pour recevoir les ordures ménagères, la végétalisation de certains espaces, la désimperméabilisation de plusieurs zones.

La fin du chantier est prévue pour la fin d'année 2024.

Coût total prévisionnel pour cette phase 1 de 1.043.409 € dont 434.00 € de réseaux humides portés principalement par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.



Une nouvelle esthétique pour la Place Croix de la Mission

La principale entrée vers le centre du village **beneficiera d'un traitement qualitatif** par le choix des matériaux, du traitement des espaces de circulations pour en différencier les usages pour piétons et automobiles, améliorer la sécurité.



Janvier 2024

REAMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE URBAIN EN ENTREE DE VILLAGE A LEZIGNAN-LA-CEBE
Place de la Croix de la Mission

Commission Cadre de Vie Sécurité

Cadre de vie

Une nouvelle aire de jeux municipale a été mise en place à la Pinède. Pendant que les parents feront de l'exercice à l'aire de fitness extérieure, les enfants âgés de 3 à 12 ans profiteront des nouvelles installations.

Respectons le matériel afin que tous les jeunes Lézignanais puissent en profiter.



Nicolas BRIL
Cadre de Vie et Sécurité



Sécurité

L'appli « **Ma sécurité** » peut être mise en place sur votre smartphone.

Elle vous facilitera la vie si vous êtes victime, si vous voulez signaler un fait, et vous donnera tout type d'informations (élections, dangers d'internet, problèmes de voisinage).

Cette application est un lien entre l'administré et sa brigade de référence (Pézenas).

Les vacances approchent, n'hésitez pas à contacter votre Police Pluri Communale, l'Opération Tranquillité Vacances est reconduite.

Des patrouilles seront mises en place lors de vos départs en vacances.

N'attendez plus!
Téléchargez
l'application
« **Ma Sécurité.** »

Ma sécurité
Application grand public



Nouvelle étape de développement de notre service de police pluri communale

Depuis le 25 Mars 2024, les communes d'Adissan et Cazouls d'Hérault ont rejoint la Police Pluri Communale de Lézignan-la-Cèbe, les patrouilles débiteront sur ces deux nouvelles communes.

Afin d'assumer ce nouveau périmètre, un agent supplémentaire intégrera prochainement ce service.

Et toujours des incivilités sur nos espaces publics

Des individus qui délibérément pourrissent des coins de notre village et de notre campagne.

Le comportement de quelques-uns ne doit pas jeter le discrédit sur l'action de la municipalité ni des services publics. Cela ne doit surtout pas laisser penser que les Lézignanais dans leur immense majorité se livreraient à ces pratiques honteuses et condamnables. Ces dépôts sont parfois effectués par des personnes qui ne sont pas domiciliées à Lézignan-la-Cèbe mais simplement de passage.

Nous savons que ces situations que nous subissons ici, hélas sont aussi le cas dans de très nombreuses communes voisines et un peu partout en France.

Malgré le contexte réglementaire difficile pour confondre les auteurs, il n'est pas question de baisser les bras. Cette lutte, nous la menons au quotidien et nous l'intensifions. Chaque fois que possible, les sanctions maximales correspondantes sont appliquées. À bon entendeur, salut...

Unissons nos efforts pour combattre ce fléau. Nos rues ne sont pas des déchetteries.

A noter qu'une « loi de simplification » est envisagée afin de faciliter la procédure de verbalisation pour ce type d'infraction.

Commerces ambulants

La place des templiers accueille De l'Aromate à la tomate des Rouvières, nouvelle commerçante ambulante.

Tous les mercredis matin, à partir du 10 avril 2024, de 7h30 à 13h, la Lézignanaise Madame Tessa BANON exploitante maraîchère sur la commune de Le Pouget propose en vente directe des légumes de saison, exclusivement de sa production.



Voëux de la municipalité

Le premier rendez-vous annuel de la municipalité a eu lieu le samedi 13 janvier 2024. Les élus au conseil municipal des enfants et les membres de la commission ADOS ont été mis à l'honneur. Monsieur le Maire et les élus, ont présenté leurs voëux à la population. Des discours et des diaporamas ont pu vous faire partager l'évolution ainsi que les projets de notre mandat, merci à l'administration pour son travail.

Nous remercions tous les concitoyens qui ont participé à cette rencontre et pour la convivialité lors des échanges que nous avons pu avoir.



Léa Vernière Franco
Vivre Ensemble





Repas des aînés

Le jeudi 29 Février, pour cette occasion, une nouvelle dynamique était impulsée par les membres de la commission municipale d'animation, l'association le Bel Age Lézignanais et les élus de notre CCAS.

Au nom du conseil municipal Monsieur le Maire a remis la médaille de la ville à deux nouveaux citoyens d'honneur du village pour leur fidélité à la commune et leur participation toujours active à la vie associative locale :

- Madame Micheline POUJOL,
- Monsieur Felix SAIGNES.

Cette réception et après-midi récréative avait pour thème l'évasion par le voyage et un clin d'œil aux années passées. Elle était dédiée à nos aînés comprenant un repas sublimé par la proposition de mets du traiteur La Felouque.



La troupe Pacific Spectacle a présenté son show intitulé "La marquise en vadrouille".

Dans la matinée, plusieurs conseillers municipaux et bénévoles avaient distribué les repas aux personnes empêchées.



Cérémonie patriotique du 19 mars pour Commémoration du "Cessez le feu en Algérie"

Réunis devant la mairie, les portes drapeaux, les anciens combattants et membres de la FNACA, monsieur le maire et les conseillers municipaux avec les sympathisants ont défilé jusqu'au monument aux morts.

Hommages et discours ont été prononcés puis dépôt d'une gerbe au pied de la stèle.

M. Joseph BERMEJO du comité local de la FNACA a remis la médaille du combattant à un ancien soldat mobilisé

M. François GARCIA qui était entouré de sa famille aujourd'hui résidents à Valros et membre du comité local.



Prochain rendez-vous patriotique

Monsieur le Maire et les élus au conseil municipal vous invitent à participer à la cérémonie de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération et la victoire de 1945.

Rassemblement à 11h devant la mairie.



EN MUSIQUE



**Vous êtes musiciens
et habitez Lézignan-la-Cèbe ou les alentours ?**

**INSCRIVEZ-VOUS
POUR LA SCÈNE OUVERTE
DE LÉZIGNAN-LA-CÈBE**

**avant le 30 mai 2024
par mail : l.franco@lezignanlacebe.fr**

FÊTE DE LA MUSIQUE 2024



**SUR L'ESPLANADE,
LE 21 JUIN
À PARTIR DE 18H**



Ateliers Intergénérationnels

Le 6 mars a eu lieu à la salle polyvalente « LES BAUMES » à LÉZIGNAN-LA-CÈBE un premier atelier intergénérationnel, avec comme thème : le théâtre.

Des improvisations, des jeux de rôles et quelques scénettes ont été partagés entre nos enfants du centre de loisirs La Céboïette et nos séniors.

Un bel après-midi de partage et surtout beaucoup de rires et de complicité.

Rendez-vous suivants : 20 mars, la musique ; 24 avril, la médiation par l'animal ; 15 mai, la peinture ; 12 juin, le karaoké ; 26 juin, la Cèbe ; 11 septembre, la marche ; 2 octobre, loisirs créatifs ; 23 octobre, cuisine ; 6 novembre, sophrologie ; 11 décembre, la voix et le chant.



Ateliers "intergénérationnels" LEZIGNAN-LA-CEBE

L'API Bus de l'ADMR de l'Hérault, en collaboration avec le Programme ViSA, se déplace gratuitement à l'accueil de loisirs La Céboïette de votre commune



Le PAC, un bel écrin communal pour développer les activités culturelles et associatives intergénérationnelles locales

Nouvelle étape d'utilité publique pour l'ancienne école des garçons.

Revenue dans le patrimoine communal en 2010 cette bâtisse a d'abord accueilli en rez-de-chaussée la Médiathèque Intercommunale Adèle FOLI et à l'étage, un spacieux logement.

Débutés en 2023 des travaux de remise en état du bâtiment ont été réalisés ; rénovation de la toiture et remise en état de l'appartement qui avait été fortement dégradé par l'ancienne occupante.

Notre mission est d'entretenir ce patrimoine communal et notre objectif est de lui redonner une utilité pour répondre aux besoins actuels de notre commune.

Après ces travaux, le 15 de la rue des écoles devient le **P.A.C pour Pôle Associatif et Culturel**.

Ce pôle regroupe ; la médiathèque Adèle FOLI qui occupe le rez-de-chaussée, à l'étage les locaux accueillent l'Ecole Intercommunale de Musique, les Arts plastiques Lézignanais et des espaces pour la Vie associative.

D'autres aménagements vont continuer en 2024 par la mise en place d'un ascenseur pour l'accessibilité de tous ainsi que le réaménagement du jardin pour la lecture, la peinture et autres activités de loisir et de culture.

FAITES LE PLEIN DE CULTURE À LA MÉDIATHÈQUE ADÈLE FOLI DE LÉZIGNAN-LA-CÈBE !



Le réseau intercommunal de lecture publique regroupe aujourd'hui 11 médiathèques : Pézenas, Adissan, Aumes, Caux, Cazouls-d'Hérault, Lézignan-La-Cèbe, Montagnac, Nizas, Pinet, Pomérols et Saint-Thibéry. En vous inscrivant à la médiathèque vous avez accès à la totalité des services proposés par le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Comment adhérer ?

Tous les habitants du territoire et d'ailleurs peuvent adhérer au réseau des médiathèques gratuitement.

Il suffit de se présenter à l'accueil de la médiathèque avec un justificatif de domicile de moins de trois mois, une pièce d'identité et une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 16 ans. Votre bibliothécaire, Marion GACHARD, sera heureuse de vous accueillir.

Une carte (valable 1 an) est alors délivrée. Elle donne accès aux 11 médiathèques, et à l'ensemble des services proposés.

A quels services ai-je accès à la médiathèque ?

↳ L'emprunt de documents

Le réseau des médiathèques de l'agglomération dispose de 75.000 livres, 115 abonnements (journaux et magazines), et plus de 17.000 supports numériques (CD/DVD) disponibles à l'emprunt au sein de votre médiathèque.

La médiathèque fait régulièrement l'acquisition de nouveautés tout au long de l'année pour satisfaire le public tout en prenant en compte les suggestions de tous ses lecteurs.



HORAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Fermé	10h-12h 14h30-18h30	10h-12h 14h30-18h30	Fermé	10h-12h 14h30-18h30	10h-12h

➤ Mise à disposition d'un ordinateur public

Un ordinateur public est mis à disposition des abonnés avec un accès internet réglementé et protégé : démarches administratives, recherches documentaires, impressions de papiers en quantité limitée (10 par jours).

➤ Un accès Wi-Fi gratuit

Un point libre accès Wi-Fi est mis à la disposition des visiteurs, qu'ils soient abonnés ou pas.

➤ Une navette

Chaque abonné a la possibilité de faire livrer les ouvrages qu'il souhaite à la médiathèque grâce à un service de navette. Il suffit juste de passer commande en consultant le catalogue du réseau disponible sur le site ou sur place dans les médiathèques.

Le retour des documents est également décentralisé. Vous pourrez donc vous rendre indifféremment dans une des 11 médiathèques du réseau.

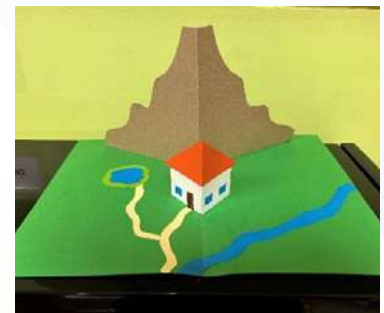
➤ Le prêt de jeux

Dans votre médiathèque, les jeux de société ont toute leur place. Un ludothécaire sélectionne les meilleurs jeux pour vous les proposer en prêt. De plus, des séances de jeux vous sont proposées ainsi que des soirées jeux.



TOUTE L'ANNÉE, DES ANIMATIONS VOUS SONT PROPOSÉES :

La médiathèque accueille différents publics : les écoles, les crèches et réseaux d'assistantes maternelles. La médiathèque peut également travailler en **partenariat avec les associations** et proposer de nombreuses animations accessibles gratuitement et pour tous, ainsi que pour les non-adhérents : Ateliers manuels (Origamis, créations de Pop-Up), ateliers archéologiques (proposés par l'agglomération), spectacles, rencontres d'auteur, clubs de lecture, lectures hebdomadaires, temps jeux.



Nous vous attendons nombreux pour faire le plein de lecture et venir découvrir cet espace qui est le vôtre.

Les Arts Plastiques Lézignanais

Les Arts Plastiques Lézignanais vous accueillent tous les mardi après-midi, de 14 à 18h, au Pôle Associatif et Culturel (salle au-dessus de la Médiathèque), pour des cours de dessin et de peinture (aquarelle, pastel, huile,...)

Nous vous attendons pour notre **salon annuel d'Arts Plastique**, dans la salle polyvalente, du dimanche 26 mai 2024 au dimanche 02 juin 2024, de 15h à 19h.

**Le vernissage aura lieu le samedi 25 mai 2024
à partir de 18h**

Venez nombreux
Merci et à bientôt

37ème Salon

Arts Plastiques Lézignanais



Invitée d'honneur « Mijo CHAMBON » photographe

Du 25 Mai au 02 Juin 2024

Vernissage Samedi 25 Mai à 18h30

Salle polyvalente de Lézignan la Cèbe

Ouvert tous les jours de 15h à 19h
Samedi et Dimanche de 14h à 19h

Entrée Libre

Les Jardins des Barthes Basses



Du côté des jardins familiaux

En cette fin d'hiver, les jardiniers s'apprêtent à retourner sur leur parcelle. Certains ont déjà planté oignons et pommes de terre et préparé leurs semis.

Pour cette 2ème année d'existence, notre association enregistre, à ce jour, 12 adhésions.

Afin d'attaquer cette nouvelle saison dans les meilleures conditions, chacun est invité à se retrouver les manches pour faucher les hautes herbes qui ont envahi les allées, désherber les parcelles et préparer le terrain.

Avec les beaux jours, l'activité aux jardins va battre son plein et être l'occasion de nous retrouver en toute convivialité et amitié pour profiter des joies du jardinage et de la vie au plein air.

Souhaitons que tous les éléments nous soient favorables en 2024 pour une pleine réussite dans notre entreprise, avec de belles récoltes à la clé.

Les personnes désirant nous rejoindre ou nous soutenir peuvent prendre contact par mail, lesjardinsdesbarthesbasses@gmail.com ou par téléphone au 06 77 09 71 97.

D'autre part, nous tenons à remercier Monsieur JALICOT Laurent pour le don à l'association d'un lot d'outillage de jardin.

Bonne reprise à tous et à bientôt aux jardins des Barthes Basses !!!!!!!!!!!

ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Depuis notre élection en 2020, nous faisons face à d'importantes contraintes, à de nouvelles et lourdes procédures qui rendent la gestion des affaires communales toujours plus chronophages. Engagés, solidaires et pragmatiques nous agissons dans tous les secteurs de la vie locale pour faire évoluer notre village, protéger nos concitoyens, maintenir les services locaux, accompagner notre jeunesse.

Une nouvelle donnée est à considérer ; les effets du changement climatique.

Nous devons prévoir et adapter l'aménagement de notre commune pour en éviter ou en minimiser les

conséquences. Soutenir toutes les activités locales économiques, associatives pour permettre aux Lézignanais de s'adapter et de trouver au village les atouts d'une meilleure qualité de vie.

La gestion du patrimoine communal, la consommation de l'eau, le traitement de nos déchets nécessitent de nouveaux moyens mais surtout de corriger nos pratiques. Attentifs à l'évolution du contexte, pour la commune nous engageons ces changements. Participons ensemble au « printemps Lézignanais » des petites actions individuelles pour améliorer notre cadre de vie.

GROUPE MINORITAIRE

La raison d'être de la déclaration d'utilité publique est de donner le pouvoir d'exproprier

Alors que le droit de propriété est « inviolable et sacré » (art. 17 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), la procédure d'expropriation permet aux autorités de l'Etat d'obtenir la cession forcée d'un bien immobilier appartenant à une personne privée en vue de la réalisation d'un objectif « d'utilité publique » et moyennant le paiement d'une indemnité « juste et préalable ».

L'expropriation est généralement considérée comme étant d'utilité publique lorsqu'elle concerne les opérations suivantes :

- ° Création de lotissements communaux
- ° Création d'espaces verts
- ° Création d'établissements d'enseignement ou hospitaliers
- ° Amélioration de la voirie

Mettre la main sur un hangar agricole ? Absent de la liste ! Alors l'utilité publique... ?

MAIS QUELLE UTILITÉ PUBLIQUE ? Cette notion n'a pas de définition stricte, il n'existe pas de critères tout établis, de définition arrêtée. L'utilité publique se définit à chaque fois que la question se pose sous la forme d'une enquête publique. L'énoncé est fortement trompeur... par l'adjectif « publique ». L'utilité publique ce n'est pas la volonté citoyenne. Ne pas confondre avec débat public parce qu'il n'y a pas de débat public en la matière : il n'y en a pas quand il est organisé pour exproprier et acquérir des terrains ou du bâti. Cette notion d'utilité publique donne au projet d'expropriation une légitimité supposée justifier la cession forcée des biens visés. La raison d'être de la déclaration d'utilité publique est de donner le pouvoir d'exproprier.

S'agit-il d'un manque de politesse ? d'un égocentrisme forcené ? ou d'un réel et franc déni de l'existence de la justice ?

C'est bien plus simple : il s'agit d'un passage en force et d'un exemple « frappant » de la puissance publique n'étant pas au service de ses citoyens mais agissant contre eux... Contre leur sécurité, contre leur avis, contre leur droit et responsabilité légitime à émettre un avis éclairé. Un groupe de Lézignanais nous disaient, très contents de leur formule : « En somme, Mr le Maire a son 49.3... le passage en force !!! » contents de leur formule mais... pas d'accord du tout, inquiets même.

STATUT ⇒ POUVOIR ⇒ PUISSANCE ⇒ MOYENS ACTION...

Tout est là ! Les pouvoirs contractuels sont ceux dont la source de pouvoir ne provient pas de la personnalité de l'individu, mais d'un statut lui conférant un pouvoir ; c'est l'explication et le signe du rapport de force, un message clair de la volonté d'imposer l'utilité publique ; la notion d'utilité publique donne au projet une légitimité supposée justifier la cession forcée des biens visés ; cette utilité publique qui est déjà présentée comme préexistante au déclenchement de la procédure d'expropriation... et que la déclaration d'utilité publique (DUP) ne fait qu'entériner. Lorsqu'on ne peut pas convaincre par les mots et le bon sens, il reste la force, bien enrobée, certes, par la force de la procédure, des courriers et des échanges avec l'Administration.

° Lancer une enquête publique pour jeter son dévolu sur un magasin agricole est un non-sens complet, un délire, une torsion du réel. Avec humour, un des Lézignanais rencontré avait ajouté : Il fait comme le coucou !

° Proclamer l'utilité publique pour s'emparer de terrains que des familles, depuis plusieurs générations, ont préparé pour se constituer un patrimoine à léguer à leurs enfants... c'est interrompre la transmission patrimoniale...

Echos de campagne électorale (extrait d'une réunion publique de la majorité sur ce sujet) : "j'ai pris un engagement" dit l'édile en réunion publique "avec certaines familles pour ne pas perturber la vie de personnes très âgées à qui je souhaite encore de beaux jours sur la commune de Lézignan la Cèbe"... Juste l'engagement de ne rien communiquer à l'ancêtre ! Traduction : ... il attend que les intéressés décèdent pour s'emparer illico des terrains que les héritiers devraient recevoir ! La générosité confère au sublime !

° Utiliser tous les moyens du Code de l'expropriation et s'abriter derrière l'utilité publique pour légitimer les actions... ça manque d'humanité, de compassion, d'élégance aussi !

Nous pouvons tous imaginer l'expérience douloureuse, la détresse, la frustration, la colère de ceux qui sont dépossédés de leurs biens, (à plus forte raison si ces biens sont en plus le support d'une activité économique), ou de l'usage de ces biens comme source principale ou importante de revenus.

Alors posons-nous la question de l'utilité publique : qu'est-ce qui est le plus utile et à qui ?